



Notre métier, c'est votre garantie

QUELQUES CHIFFRES

**31 millions de logements dont 7,5 millions de logements en copropriété.
(Dont 40 % gérés par l'UNIS)**

26 millions de résidences principales

3 millions de résidences secondaires

2 millions de logements vacants

1,5 million d'immeubles

500 000 copropriétés dont 90 % gérées par des professionnels

20 millions de Français vivent en copropriété

17,5 millions de logements individuels

13,5 millions de logements collectifs

Le parc privé représente 84 % des logements (soit 27 millions de logements)

Le parc public représente 16 % des logements (soit 4 millions de logements)

Production annuelle de logements : 1,5 % du parc total en année moyenne, c'est-à-dire 3 à 400 000 logements

Destruction des logements : entre 0,1 et 0,2 %

Répartition selon la date de construction des résidences principales :

Avant 1949 : 31 % (pour les 2/3 antérieurs à 1915)

Entre 1949 et 1974 : 34 %

Entre 1975 et 1981 : 13 %

Depuis 1982 : 22 %

**Notre métier c'est votre
garantie**



QUELQUES CHIFFRES

Propriétaires occupants : 56 %

Locataires : 38 % (dont 53 % dans le privé et 44 % dans le logement social, 3 % en loi 1948)

Autre : 6%

Il y a en France entre 640 000 et 800 000 transactions suivant les années

La consommation par m² :

Le nombre de nouveaux logements a diminué de 50 % depuis 1975

Les maisons individuelles consomment aujourd'hui deux fois plus qu'un logement collectif

Les déperditions énergétiques se produisent le plus souvent selon la répartition et la localisation suivante :

Toiture : 30 %

Renouvellement d'air : 20 %

Fenêtres : 13 %

Murs : 25 %

Sols : 12 %

Consommation moyenne unitaire des logements :

En 1973 : 372,5 KWH/m²

En 2007 : entre 250 et 260 KWH/m²

L'objectif à atteindre en 2050, « facteur 4 », est de 50 à 60 KWH/m²

Consommation d'énergie :

Habitat : 46 % (2/3 : logements ; 1/3 : tertiaire), soit 23 % de gaz à effet de serre

Industrie 29 %

Transports 25 %

Parc logements :

70 % chauffage

30 % eau chaude et divers

**Notre métier c'est votre
garantie**



UNIS 21 : LE CONCOURS

Devant ce constat, les professionnels de l'UNIS se sont engagés dans une démarche de développement durable pour eux et pour leurs clients.

Cette démarche a été initiée dès le mois de novembre 2007 lors du congrès de la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens à Paris sur le thème « Ecologie Environnement Habitat Durable ».

Les 3 syndicats fondateurs d'UNIS ont signé le 19 mai 2008 la convention Borloo d'affichage suite au Grenelle de l'environnement.

Une des priorités de notre syndicat est d'être un des acteurs majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et d'engager une politique de sensibilisation des copropriétaires dans les enjeux du développement durable de leur immeuble.

**Notre métier c'est votre
garantie**



UNIS 21 : LE CONCOURS

ENGAGEZ-VOUS !



Notre métier c'est votre
garantie



UNIS 21 : LE CONCOURS

Ensemble, répondons aux enjeux de demain,
maîtrise des charges et
respect de l'environnement dans notre quotidien.



Notre métier c'est votre
garantie



Garantissez vos éco-co-propriétés

grâce au

Concours UNIS 21

Avec le parrainage de

Maud FONTENOY

Et un jury d'experts

UNIS 21 : LE CONCOURS

Le jury est composé d'un comité d'experts représentant, entre autres, les organismes suivants :

- L'UNIS ;
- Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et l'Aménagement Durable ;
- Le Collège des Hautes Etudes du Développement Durable ;
- La Fédération Française du Bâtiment ;
- La Fondation pour le Pacte Mondial. (O.N.U)

UNIS 21 : LE CONCOURS

- Votre engagement dans ce concours montre enfin que les différents acteurs de l'immeuble collectif sont moteurs dans le cycle de l'immobilier neuf ou ancien.
- Vous aiderez à montrer que l'immeuble collectif peut être porteur de projet d'avenir et se préoccupe de l'évolution des constructions dans le temps.
- Vous aiderez les copropriétaires à se projeter dans des opérations d'amélioration et de valorisation de l'habitat dans le cadre du développement durable.



Notre métier c'est votre
garantie



UNIS 21 : LE CONCOURS

- Un engagement des syndicats dans une politique de développement durable active et non passive en liaison avec nos clients.
- Un engagement dans une politique de maîtrise des charges qui correspond à une volonté de nos clients.
- Un engagement dans l'évolution de l'immeuble collectif.
- Une solidarité dans la réalisation des actions d'un grand syndicat professionnel.
- Une répercussion médiatique importante sur un sujet porteur.



Notre métier c'est votre
garantie



LE PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours distinguera, par catégorie, les copropriétés dont les réalisations les plus exemplaires correspondront le mieux au développement durable.

Chaque copropriété devra sélectionner une ou plusieurs des thématiques suivantes, puis réaliser une ou plusieurs actions d'optimisation :

Eau : gestion responsable de l'eau.

Energie : Gestion responsable de l'énergie, diminution de gaz à effet de serre.

Confort de Vie : Améliorer le confort des résidents.

Propreté sanitaire : Entretien de la copropriété de façon éco-responsable, veiller au respect des normes sanitaires.

Déchets : Mieux gérer les déchets de la résidence.

Circulation : Prendre en compte les nouvelles normes et l'accessibilité à la copropriété dans les aménagements futurs.

Liens sociaux et solidarité : Stimuler l'activité culturelle et sociale de la copropriété.

UNIS 21 : LE CONCOURS

Un concours qui prime :

- Tous les participants par la remise d'un label millésimé UNIS 21
- Les meilleurs par catégorie :

A1 : Immeubles sans chauffage coll. construits avt 1948

A2 : Immeubles dotés d'un chauffage collectif et construit avt 1948

B1 : Immeubles construits entre 1948 et 1970

B2 : Immeubles construits entre 1948 et 1970 dotés d'un chauffage coll.

B3 : Immeubles construits entre 1970 et 1976

B4 : Immeubles construits entre 1970 et 1976 dotés d'un chauffage coll.

B5 : Immeubles construits entre 1976 à nos jours
tertiaires

IGH : Immeubles de grande hauteur

BT : Immeubles

- Le meilleur toutes catégories confondues

Notre métier c'est votre
garantie



UNIS 21 : LE CONCOURS

Après réception et étude des dossiers, le jury, composé d'un comité d'experts, choisira les copropriétés qui auront le mieux contribué, par leurs actions, au développement durable. Elles seront récompensées par la remise officielle du label.

« UNIS 21 – Copropriété Eco-Responsable »

Dotation : Un label « **UNIS 21 – Eco-Co-propriété** » millésimé sera remis à toutes les copropriétés ayant concouru et ayant réalisé au moins une action dans les thématiques proposées.

Le label d'ARGENT millésimé sera remis à chaque copropriété ayant réalisé l'action la plus marquante dans sa catégorie.

Le label d'OR millésimé sera remis à la copropriété ayant réalisé le plus d'actions dans les thématiques proposées à l'article 4 du règlement.

Dans le cadre de ce concours, vous serez à la fois partenaire et messenger.

*Vous remettrez à l'**UNIS** le dossier de participation des copropriétés qui souhaitent concourir.*

Ce label sera une véritable plus-value pour les locations et transactions immobilières de l'immeuble.

Notre métier c'est votre
garantie



L'INTÉRÊT POUR LES COPROPRIÉTAIRES

Grâce à ce concours les copropriétaires pourront :

- Etablir le **bilan environnemental** de leur copropriété.
- Envisager leurs **économies d'énergie futures**.
- **Maîtriser mieux les coûts** de leur immeuble.
- Bénéficier de la **mise en commun des bonnes pratiques** des autres copropriétés.
- Et garantir ainsi la **valorisation de leur patrimoine**.

COMMENT PARTICIPER

Les copropriétaires doivent vous manifester leur intérêt pour ce concours.

(Renseignements sur les intranets de www.immocnab.com, www.csab.fr et www.unit.fr)

- En répondant favorablement à la délibération que vous leur proposerez lors de leur prochaine assemblée générale de copropriété.
- En votant la réalisation du bilan environnemental.

Notre métier c'est votre
garantie



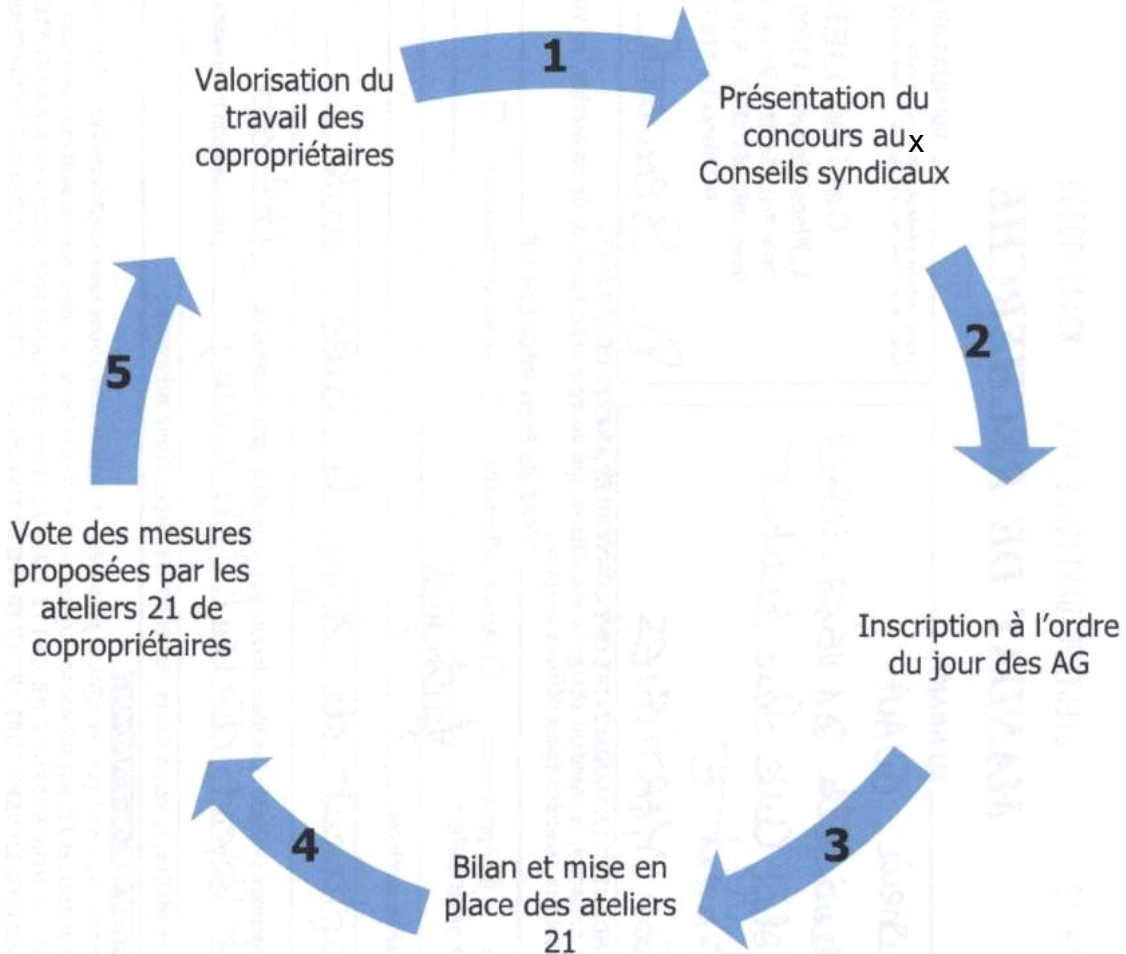
UNIS 21 : LE CONCOURS

Les pré-requis :

- ✓ La copropriété doit avoir un syndic membre de l'UNIS.
- ✓ La copropriété doit faire voter, lors de son AG, sa participation au concours UNIS 21.
- ✓ La copropriété doit établir, ou faire établir, un bilan environnemental. Ce bilan, accompagné du vote de l'AG, entérine sa participation au concours UNIS 21.

UNIS 21 : LE CONCOURS

LE CYCLE DE MISE EN OEUVRE



Notre métier c'est votre
garantie



Les 3500 cabinets de l'



s'engagent

Notre métier c'est votre garantie



Rhône-Alpes **Région**





Rhône-Alpes Région



La chambre lyonnaise, consciente du niveau de formation de ses membres aux domaines du développement durable, élabore un programme de formation afin de répondre au mieux des intérêts des propriétaires d'immeubles, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME.



En partenariat avec



Rhône-Alpes ^{Région}

Et





Rhône-Alpes Région



Objectifs :

Maîtrise des charges

Amélioration du confort

Valorisation du patrimoine